



SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DE LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE

Monsieur Gaël PERDRIAU
Maire de la Ville de Saint-Étienne
Hôtel de ville
BP 503
42000 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

Saint-Étienne, le 03 janvier 2022

Objet : « Préavis de grève pour le mardi 11 janvier 2022 ».

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 et de l'article 2512-2 du Code du Travail, le syndicat CGT des territoriaux de la ville de Saint-Étienne vous transmet ce préavis de grève pour le **mardi 11 janvier 2022 de 10h00 à minuit** pour les agents du service Éducation / Petite Enfance et DSSPLCD.

En complément du préavis national déposé auquel souscrit notre syndicat, ne tenons à vous faire parvenir les revendications locales suivantes :

Pour le service Éducation :

- la déprécarisation des CDD
- l'embauche d'ATSEM permettant d'avoir une ATSEM par classe
- l'attribution d'une prime ou équivalence pour les ASR manipulant des produits dangereux
- l'attribution de 5 jours de sujétions particulières liées au métier notamment la pénibilité

Pour le service Petite Enfance :

- le passage à temps plein des 3 auxiliaires de puériculture volantes
- l'attribution d'une boîte de masques chirurgicaux par agent chaque mois
- la déprécarisation des agents polyvalents en CDD afin de pallier au sous-effectif
- l'attribution de 5 jours de sujétions particulières liées au métier notamment la pénibilité

Pour DSSPLCD :

- l'embauche des effectifs nécessaires en adéquation avec le « quota » retenu pour les renforts COVID
- la déprécarisation des CDD
- l'attribution de 5 jours de sujétions particulières liées au métier notamment la pénibilité

La CGT restera vigilante quant au respect du droit de grève.

Dans l'attente de notre prochaine entrevue, et des discussions et négociations devant être ouvertes autour de ces sujets, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en ma respectueuse considération.

Sylvain VALLA,
Secrétaire général

